



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an Deux Mil Vingt Six, le 28 avril

Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances,

Sous la Présidence de Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Maire,

En suite de convocation en date du 15 avril 2026,

Dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie,

Etaient présents tous les conseillers en exercice à l'exception des conseillers excusés suivants :

- Monsieur Xavier LEVEAU donne procuration à Monsieur Yannick PAPA
- Madame Lily DUBOIS donne procuration à Madame Myriam DEFONTAINE
- Madame Jeannine TACQUET donne procuration à Madame Ghislaine DEFOOR

Madame Myriam DEFONTAINE est désignée secrétaire de séance.

Objet : Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs

Conformément à l'article 1650 du Code Général des Impôts, il est rappelé aux membres du Conseil Municipal que la désignation des commissaires doit avoir lieu dans les deux mois qui suivent l'installation du Conseil Municipal.

D'une manière générale, la Commission Communale des Impôts Directs assiste le service dans les travaux concernant les évaluations foncières, les travaux relatifs à l'assiette des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, ainsi que sur les questions relatives à la taxe d'habitation.

Dans les communes de plus de 2 000 habitants, le nombre de commissaires est de 9 (le maire + 8 commissaires).

Les commissaires doivent remplir les conditions suivantes :

- Être de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'Union Européenne
- Avoir au moins 18 ans ;
- Jouir de leurs droits civiques ;
- Être inscrits sur l'un des rôles d'impôts directs locaux dans la commune ;
- Être familiarisé avec les circonstances locales, et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.

Les 8 commissaires et leurs suppléants (en nombre égal) sont désignés par le directeur des services fiscaux sur une liste de contribuables en nombre double dressée par le Conseil Municipal.

La liste de présentation établie par le Conseil Municipal doit donc comporter 16 noms pour les commissaires titulaires et 16 noms pour les suppléants.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident :

↳ Vote à l'unanimité

- D'arrêter la liste de présentation des candidats à la Commission Communale des Impôts Directs comme suit :

Fabrice TREPCZYNSKI, Maire, Président

	Titulaires	Suppléants
1	Yannick PAPA	Xavier LEVEAU
2	Christelle LION	Gréty RUCCI
3	Jocelyne HEBBELINCK	Lionel LESUR
4	Lily DUBOIS	Bruno STOCCO
5	Nicolas DUBOCAGE	Julien HANQUEZ
6	Anthony SPINUSO	Anne-Marie DAUBIOUL
7	Kevin LEBLOND	Marc KASZTELAN
8	Renée GODON	Arlette PIETKA
9	Christelle FOLLIARD née FELGUEIRAS	Martine BALINGON
10	Geneviève GUEYDON née FOLLIART	Jean-Michel THIEFFRY
11	Lucas CHRETIEN	Gérard KONIG
12	David GUIDE	Maryline KUCHARSKI
13	David PENETTICOBRA	Marie-Hélène MARLIER
14	Bernard COQUET	Catherine WILLE
15	Patricia HARMANT née DOLACZYNSKI	Coraline BOT
16	Patrice CHRETIEN	Christophe PIATEK

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Loison-sous-Lens, le 29 avril 2026



Le Maire,

Fabrice TREPCZYNSKI